

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2026

Présidence : M. Diego de Haller

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 31 mars 2026 - no 04/26 – Rapport de gestion et comptes communaux - 2025

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a. Les comptes 2025 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 50'533'194.72 aux recettes, CHF 49'682'898.69 aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent des revenus de CHF 850'296.03.
- b. Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 53'273'537.33, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 7'218'994.79.

2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2025 et lui en donne décharge.

3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Diego de Haller

Véronique Kobler